

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIES**

Séance du : 9 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglies, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 10 ; votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POUILLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, et Agnès SIMOND, Marietta DE WEERT, Anne-Laure DUPASQUIER

Absents : Mickaël CHEBANCE

Procuration : Eric COUDRON (procuration à Anne CHOUVET), Jacques ROUX (procuration à Anne-Laure DUPASQUIER), Vincent PELLETIER (procuration à Tom VAN DE VELDE)

Secrétaire de séance : Jean-Marc POUILLILIAN

Objet : Attributions de subventions aux associations et cotisations statutaires pour l'année 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer spécifiquement sur l'octroi des subventions communales aux différentes associations et des cotisations statutaires au bénéfice d'autres organismes publics.

Il est proposé d'attribuer pour l'exercice 2024, les subventions comme suit :

Associations (Sur imputation 65748)	Montant attribué 2023	Montant proposé 2024	Nombre d'enfants
Club Alpin Français Guillestre	350,00 €	350,00 €	7
Judo Club du Guillestrois	250,00 €	250,00 €	5
Ski Club Guillestre	350,00 €	350,00 €	7
Les Trolls	250,00 €	150,00 €	3
Véloroc	1 450,00 €	1 500,00 €	30
Les portes du Guil	0,00 €	50,00 €	0
SCES Saint Crépin Eyglies Sport	500,00 €	Pas de demande	
AAPPMA l'ardillon Haut-alpin	250,00 €	Pas de demande	/
RASED	124,50 €	132,00 €	88
APAC de Guillestre	50,00 €	50,00 €	/
FNACA Guillestrois/Queyras	100,00 €	100,00 €	/
Le regain de nos montagnes	50,00 €	Pas de demande	/
Pays Guillestrin	50,00 €	50,00 €	/

Accor' danse (Danse Altitude)	250,00 €	200,00 €	4
Secours Populaire	50,00 €	50,00 €	/
Secours Catholique	50,00 €	50,00 €	/
Tennis club Guillestre	350,00 €	300,00 €	6
MFR Maison Familiale Rurale de Saint Flour	50,00 €	100,00 €	2
Fondation du patrimoine	Pas de demande	75,00 €	/
Les restaurants du cœur	50,00 €	50,00 €	/
Refuge One Love	50,00 €	50,00 €	/
Fond de solidarité pour le logement (FSL)	324,80 €	322,80 €	0,40€/hab
ADIL 04-05	265,30 €	282,45 €	0,35€/hab
Collège l'Argentière-la-Bessée « classe transplantée »	100,00 €	Pas de demande	
Volley Club	150,00 €	50,00 €	1
CAUE 05	100,00 €	100,00	/
Sport Enjoy 05	200,00 €	50,00 €	1

Divers autres organismes (sur imputations 65738)	Montant attribué 2023	Montant 2024	
Parc du Queyras	6 844,05 €	6 981,00 €	/

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Décide** d'attribuer les subventions et cotisations statutaires comme indiqué ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

